



1100036401

DATE DEPOT :	2011-01-04
NUMERO DE DEPOT :	2011R000776
N° GESTION :	1997B11500
N° SIREN :	400890521
DENOMINATION :	FINANCIERE DE LA VIEILLE FONDERIE
ADRESSE :	34 AVE DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS
DATE D'ACTE :	2009/12/01
TYPE D'ACTE :	EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
NATURE D'ACTE :	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

97B 11500

FINANCIERE DE LA VIEILLE FONDERIE
Société par Actions Simplifiée au capital de 533.572 €
Siège social : 34, avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
RCS PARIS B 400 890 521

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 1ER DECEMBRE 2009

L'an deux mil neuf,

Le 1er décembre,

A 10 heures,

EC 1112109 OG N
06 1112 109

Les Associés de la société FINANCIERE DE LA VIEILLE FONDERIE, Société par Actions Simplifiée au capital de 533.572 €, divisé en 35.000 actions de même catégorie, dont le siège social est à PARIS (75008), 34, avenue des Champs Elysées, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège social de la société 5/7 ETIQUETTE, sis à COURTHEZON (84350) - Parc d'activité de la Grange Blanche, Lieu-dit « Le Creysselas », sur convocation qui leur a été faite par le Président selon lettre en date du 13 novembre 2009.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque Associé présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Il résulte de cette feuille de présence que :

Sont présents :

- Monsieur Patrick WACK, Président,
- Madame Michèle WACK.

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I N R

-4 JAN. 2011

N DE DEPOT

Sont absents et excusés :

- Monsieur Patrick-Pierre WACK,
- Mademoiselle Aurélie WACK.

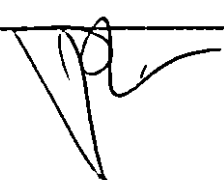
La feuille de présence, certifiée exacte par les Associés présents, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent 34.998 actions sur les 35.000 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et adopter les résolutions proposées dans les conditions fixées par les statuts.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick WACK, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Michèle WACK est désignée comme secrétaire.

La Société EXPONENS, Commissaire aux Comptes Titulaire, régulièrement convoquée, selon lettre en date du 13 novembre 2009, est absente et excusée.



Puis, le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par le Président,
 - Modification de l'article 16 des statuts,
 - Nomination d'un Directeur Général ; pouvoirs,
-

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport qui a été établi par le Président.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION (à caractère extraordinaire)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de modifier comme suit les dispositions figurant à l'article 16 des statuts relatives au pouvoir du Directeur Général de représenter la Société à l'égard des tiers, de telle sorte que celui-ci dispose désormais de ce pouvoir :

« Article 16 – DIRECTEUR GENERAL »

Trois premiers paragraphes : sans changement.

L'alinéa 2 du paragraphe intitulé « Pouvoirs » est désormais rédigé comme suit :

Le directeur général dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers. »

Le reste de l'article : sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide de nommer en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour, pour la durée restant à courir du mandat du Président, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice devant se clore le 30 novembre 2013, Madame Michèle WACK, née le 14 mai 1958, à PORT GENTIL (Gabon), de nationalité française, demeurant à SAINT HIPPOLYTE LE GRAVEYRON (84830), Chemin de la Gérine.



Le Directeur Général disposera des mêmes pouvoirs que ceux du Président, y compris le pouvoir de représentation de la Société, à l'égard des tiers.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, le Secrétaire et les Associés ou leurs mandataires.

Pour extrait certifié conforme
Patrick WACK
Président

